



Ma santé

Infections sexuellement transmissibles

➤ Pour en savoir plus

www.sante.gouv.fr/infections-sexuellement-transmissibles-ist.html

Service Communication - mars 2015 - impression SIRA - crédit photo : SSA



Contacts

- CNMSS
83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 36 00
- www.cnmss.fr



La CNMSS solidaire de votre santé
www.cnmss.fr



Les infections sexuellement transmissibles (IST) sont des maladies qui se transmettent lors de relations sexuelles.

Ce terme regroupe plusieurs maladies ou infections dues à différents microbes : virus, bactéries ou parasites.

Les IST les plus connues sont l'infection à VIH/Sida, l'hépatite B, l'herpès, la gonococcie ("blennorragie"), la syphilis, les chlamydioses et les infections à papillomavirus. Même si ces maladies sont contractées de la même façon (parfois plusieurs en même temps), elles sont très différentes dans leurs signes, leurs complications éventuelles et leurs traitements.

Quand elles sont méconnues ou non-traitées, ces infections peuvent entraîner de sévères complications au niveau génital ou sur l'ensemble de l'organisme. Il est donc essentiel de les traiter au plus tôt pour soi et pour casser la chaîne de transmission.

La prévention reste la meilleure stratégie.

Il existe des vaccins uniquement contre l'hépatite B et les papillomavirus.

Pour éviter d'être contaminé(e) au cours de ma vie sexuelle :

- j'utilise un préservatif pour chaque rapport, quel qu'il soit ;
- j'évite les rapports sexuels avec des partenaires inconnus (via les réseaux sociaux, sorties en boîte...).

Par sécurité et pour protéger mes partenaires, je me fais dépister de manière régulière et au moindre doute.

- Pour faire un dépistage des IST ou du VIH, je consulte mon médecin ou je m'adresse à des centres spécifiques appelés Centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG).
- Après un rapport sexuel à risque (rapport non protégé, rupture de préservatif), je consulte le service des urgences hospitalières dès que possible (au mieux dans les 4 heures et au plus tard dans les 48 heures) et si possible avec ma ou mon partenaire. Le médecin évaluera le risque et la nécessité de me prescrire un traitement post-exposition pour réduire nettement la contamination possible par le VIH.
- Si je suis militaire, le médecin de mon centre médical est là, bien formé pour gérer ce type de situation délicate. Il pourra m'informer, me conseiller et m'aider en toute confidentialité, même en mission.